



HAL
open science

“ A la façon du Levant et de Perse ” :Marseille et la naissance de l’indiennage européen (1648-1689)

Olivier Raveux

► To cite this version:

Olivier Raveux. “ A la façon du Levant et de Perse ” :Marseille et la naissance de l’indiennage européen (1648-1689). Rives Méditerranéennes, 2008, 29, pp.37-51. halshs-00365352

HAL Id: halshs-00365352

<https://shs.hal.science/halshs-00365352v1>

Submitted on 3 Mar 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« A la façon du Levant et de Perse » : Marseille et la naissance de l'indiennage européen (1648-1689)

Olivier RAVEUX
UMR TELEMME
(CNRS – Université de Provence)
raveux@msh.univ-aix.fr

Résumé

La naissance de l'indiennage marseillais dans la deuxième moitié du XVII^e siècle est une histoire riche d'enseignements pour tenter de comprendre, à travers la diversification et le développement des fabrications textiles, les racines de l'industrialisation européenne. Elle souligne l'importance des espaces méditerranéens et proches-orientaux dans la diffusion des goûts et des techniques asiatiques, permet l'analyse des mécanismes du transfert des technologies depuis l'Orient vers l'Occident et des grands changements internationaux dans la fabrication et les échanges de produits manufacturés.

Abstract

The birth of calico printing in Marseilles in the second half of the 17th century is a story filled with teachings which help understand, through the diversification and development of textile manufacturing, the roots of European industrialisation. This story underlines the importance of the Mediterranean and Near East in the spreading of Asian tastes and techniques. It enables us to analyse the methods used to transfer technologies from the East to the West and the great international changes in the production and exchange of manufactured products.

Citation de l'article : « A la façon du Levant et de Perse : Marseille et la naissance de l'indiennage européen (1648-1689) », *Rives Nord-Méditerranéennes*, n°29, février 2008, pp. 37-51.

L'industrie des indiennes est née en Europe dans la seconde moitié du XVII^e siècle à la faveur d'un processus de substitution aux importations asiatiques¹. Pour expliquer la naissance de cette activité en Occident, l'argument de la maîtrise des routes maritimes a souvent été évoqué². Par leurs rapports commerciaux directs et réguliers avec les Indes ou les Echelles du Levant, certaines villes portuaires étaient les mieux placées pour accueillir la nouvelle industrie. Mais nous ne tenons ici qu'une partie de la réponse. Pourquoi Marseille, Londres et Amsterdam ont-elles fabriqué des indiennes bien avant Venise ou Lisbonne ? Pourquoi le processus de diffusion de l'indiennage a-t-il été aussi lent en Europe ? Pour cerner les logiques fondatrices de cette industrie sur le vieux continent et comprendre la chronologie des implantations, il faut aller plus loin, chercher les combinaisons d'explications et les particularités locales. Par ses caractéristiques à la fois singulières et exemplaires, le cas marseillais apporte quelques réponses et plusieurs pistes de réflexion.

La naissance de l'indiennage à Marseille s'est appuyée sur deux dynamismes. Le premier est industriel, local et permet de poser trois grandes questions. Quelles compétences techniques l'Europe occidentale détenait-elle pour se lancer dans la production ? Comment s'est opéré le transfert des technologies orientales ? Quelles étaient les stratégies productives établies par les acteurs locaux ? Le second dynamisme est commercial et concerne l'ouverture sur de larges espaces. Quelles sont les routes commerciales qui ont favorisé l'émergence de cette industrie en Europe ? Comment s'est opérée la superposition successive de routes maritimes concernant les produits, les goûts, les hommes et les techniques ? Répondre à ces questions permettrait d'observer, par un exemple concret, l'articulation entre les stratégies commerciales et les stratégies productives dans les processus d'imitation de produits manufacturés orientaux, phénomène essentiel dans la transformation des économies européennes de l'époque moderne³.

Les limites d'une opportunité (1648-1668)

Marseille est actuellement considérée comme le plus ancien centre d'indiennage européen, avec environ trente ans d'avance sur Londres et Amsterdam⁴. Les premiers pas de cette industrie en Provence relèvent d'un processus de substitution aux importations levantines et persanes. Il reste à appréhender les ressorts de ce processus. Importance des enjeux commerciaux ? Richesse des

¹. Ce travail doit beaucoup aux suggestions d'amélioration de Gilbert Buti, Xavier Daumalin, Philippe Minard, Jean-Paul Pascual, Patrick O'Brien, Giorgio Riello et du regretté Larry Epstein.

². P. FLOUD, « The origins of English calico printing », *Journal of the Society of Dyers and Colourists*, n°76, 1960, pp. 275-281 ; J. IRWIN et K. BRETT, *Origins of Chintz*, London, 1970 ; P. LEUILLIOT, « Influence du commerce oriental sur l'économie occidentale » dans M. MOLLAT (dir.), *Sociétés et compagnies de commerce en Orient et dans l'océan Indien*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1970, pp. 611-629.

³. M. BERG, « In pursuit of luxury : global history and British consumers goods in the eighteenth century », *Past and Present*, n°182, 2004, pp. 85-142 ; L. HILAIRE-PÉREZ, « Cultures techniques et pratiques de l'échange entre Lyon et le Levant : inventions et réseaux au XVIII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 49/1, 2002, pp. 89-114 ; B. LEMIRE et G. RIELLO, « East and West : Textiles and Fashion in Eurasia in the Early Modern Period » (Working Paper of the Global Economic History Network, London School of Economics, 2006).

⁴. S. CHAPMAN et S. CHASSAGNE, *European Textile Printers in the Eighteenth Century. A Study of Peel and Oberkampf*, London, Heinemann, 1981, pp. 6-9.

compétences artisanales ? Plus que par l'exploitation d'une opportunité productive, la situation pionnière de Marseille s'explique d'abord par des impératifs commerciaux et la défaveur de la conjoncture.

Une dynamique commerciale interrompue

Depuis le XVI^e siècle, Marseille est une des principales villes européennes pour l'importation de cotonnades des Indes, de Perse et surtout de l'Empire ottoman. Durant la première moitié du XVII^e siècle, les *chafarcanis* de Diyarbakir, les boucassins de Smyrne et les toiles bleues d'Alep font l'objet d'un commerce actif en Provence⁵. A partir des années 1630, à l'instar de Livourne, Marseille ne se contente plus d'accueillir ces toiles pour approvisionner le marché local. Désormais, elle sert d'intermédiaire pour d'autres espaces européens. La péninsule ibérique et plusieurs régions nord-européennes reçoivent les toiles chargées à Alexandrette et à Smyrne par les négociants marseillais⁶. Ce rôle de relais est essentiel pour le négoce phocéen car il en retire les pièces d'argent indispensables au commerce avec le Levant (piastres, pistoles, réaux...).

Dans le commerce des indiennes, Marseille jouit donc d'une tradition ancienne, soutenue par des habitudes de consommation et de réexportation vers les pays voisins. Ces deux débouchés forment un marché susceptible d'articuler stratégies commerciales et stratégies productives au niveau local. Faut-il voir pour autant l'apparition de l'indiennage à Marseille comme la conséquence d'une réelle volonté de concurrence aux productions orientales ? Il semble que ce soit une logique bien différente qui ait poussé la ville à se lancer dans l'aventure.

L'apparition de l'indiennage à Marseille en 1648 s'inscrit dans une période de pénurie de cotonnades. La date ne doit rien au hasard. Le milieu du siècle est difficile pour le commerce marseillais. Les problèmes ont commencé à se poser dans les années 1630 et gagnent en importance à partir de 1644. C'est une véritable dépression qui s'installe en 1648, avec la peste, l'expédition de Naples, la révolte de la Catalogne et l'interruption presque totale du commerce avec l'Empire ottoman⁷. Les marchands marseillais ne reçoivent pratiquement plus d'indiennes, ne sont plus en mesure de fournir le marché local ou d'approvisionner leurs clients étrangers. Nécessité faisant loi, la ville devait établir une production de substitution.

Le rôle de l'artisanat local

Pour relever le défi, Marseille ne manque pas d'atouts. La ville dispose d'un artisanat nombreux et dynamique. Ce vivier de compétences lui offre plusieurs savoir-faire nécessaires à l'indiennage. Tout d'abord, depuis au moins le milieu du

5. Les *chafarcanis* sont des toiles garancées avec semis de fleurs. Pour les différents types de toiles de coton fabriquées en Inde, en Perse et dans l'Empire ottoman, cf. C. ESTABLET et J.-P. PASCUAL, *Des tissus et des hommes, Damas vers 1700*, Damas, IFPO, 2005, pp. 311-354.

6. E. MARTÍN CORRALES, « La importación de telas de algodón levantino y los inicios del estampado en Cataluña », *Revista de Historia Industrial*, n°6, 1994, p. 49.

7. P. MASSON, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVII^e siècle*, Paris, 1896, pp. 130-131 ; M. MORINEAU, « Flottes de commerce et trafics français en Méditerranée au XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, n°86-87, 1970, pp. 135-171 ; C. CARRIERE, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle. Contribution à l'étude des économies maritimes*, Marseille, Institut Historique de Provence, t. I, 1973, p. 67.

XVI^e siècle et dans le cadre de la production des cotonnines, la ville file et tisse les cotons bruts importés des Echelles du Levant⁸. La fibre est déjà quelque peu apprivoisée, y compris pour les opérations de teinture. Marseille dispose également d'un bon contingent de graveurs et de cartiers⁹. Ces artisans ont l'expérience des deux pratiques fondamentales de l'indiennage : d'un côté la fabrication et l'utilisation des moules d'impression en bois, de l'autre la préparation et l'application des couleurs. C'est dans ce riche terreau artisanal que la fabrication des indiennes apparaît à Marseille en 1648.

L'initiative fondatrice semble être l'œuvre du cartier Benoît Ganteaume, qui s'associe avec le graveur Jacques Baviile¹⁰. La stratégie des deux entrepreneurs et des marchands pour lesquels ils travaillent à façon relève d'une double logique. En cette période d'affaiblissement de la concurrence orientale, les artisans locaux misent sur la rentabilité de l'indiennage en Provence. De leur côté, les marchands et négociants locaux espèrent retrouver les marchandises nécessaires à la bonne marche de leurs affaires. C'est donc par voisinage technologique, par glissement entre filières techniques, que les artisans marseillais se sont lancés dans l'indiennage. Ce rôle moteur de l'artisanat local est-il suffisant pour envisager un développement de l'activité ? Dans une certaine mesure. On peut recenser plus d'une dizaine d'ateliers d'indiennage à Marseille entre 1648 et 1668. Le dynamisme est donc réel mais a déjà touché ses limites.

Les obstacles au développement

Si l'indiennage est né à Marseille, rien ne permet de croire à un développement important de cette activité. Pour inscrire le succès du secteur dans la durée, la ville doit surmonter freins et handicaps. Le premier problème est commercial. Le repli des relations avec le Levant a été la cause de la naissance de l'indiennage à Marseille. Il en est aussi source de blocage car la pénurie des indiennes concerne également les matières premières nécessaires à leur fabrication et empruntant les mêmes routes maritimes. Jusqu'en 1659, les arrivages de toiles brutes, de garance, d'indigo, d'alun, de noix de galle et de gomme arabique sont au mieux très irréguliers. Durant sa première décennie d'existence, les quantités de production de l'indiennage marseillais devaient donc être assez faibles. La situation s'améliore à partir de 1660 mais le commerce avec le Levant est insuffisamment structuré. Les difficultés restent bien présentes. Le problème commercial ne se limite pas aux matières premières. Le retour des échanges soutenus avec le Levant signifiait que les indienneurs marseillais devaient affronter la concurrence ottomane et persane. Pour des raisons de qualité et de réputation des productions, le redémarrage du négoce avec la Méditerranée orientale n'était donc guère favorable à la pratique de l'indiennage en Provence.

⁸. R. COLLIER et J. BILLIQUOD, *Histoire du commerce de Marseille*, Paris, t. III, 1951, p. 467. La cotonnaine est une toile à voile à chaîne de chanvre et trame de coton.

⁹. Pour l'industrie de la carte à jouer, cf. J. BILLIQUOD, « La carte à jouer. Une vieille industrie marseillaise », *Marseille*, n°36, 1951, pp. 17-24.

¹⁰. H. CHABAUT, « L'industrie des indiennes à Marseille avant 1680 », *Mémoire de l'Institut Historique de Provence*, XVI, 1939, pp. 92-94. Cet article a été fondamental pour le dépouillement des actes notariés, poursuivi jusqu'en 1683.

La deuxième difficulté concerne la dynamique artisanale ayant permis l'éclosion du secteur. La stratégie productive à l'origine de l'implantation de l'indiennage porte en elle-même les freins à tout mouvement de croissance. Beaucoup de cartiers demeurent attachés à leur métier de base, qui est très lucratif¹¹. L'indiennage reste une activité complémentaire pour les cartiers. L'absence d'individualisation de l'activité est donc le fruit du succès rencontré par le métier d'origine des principaux producteurs. Elle trouve une autre explication dans un domaine différent, mais plus important encore : au cours des années 1648-1668, les cartiers marseillais répugnent à délaisser leur métier de base car ils peinent à surmonter des difficultés techniques dans l'indiennage¹².

À Marseille, la connaissance des techniques pour l'impression sur coton est incomplète. Les méthodes utilisées par les producteurs ne proviennent pas d'un transfert technologique depuis un espace traditionnel de l'indiennage mais d'un emprunt à d'autres filières techniques locales. Conséquence ? Les producteurs marseillais ont du mal à assurer la beauté et la solidité des couleurs sur leurs cotonnades. Si Marseille connaît assez tôt les produits demandés par les techniques d'impression, les entrepreneurs locaux ne maîtrisent pas leur utilisation. Ils peinent à percer les « secrets » orientaux de l'apprêtage des toiles, de la préparation et de l'application des mordants, notamment pour l'obtention du rouge avec la garance. Au final, les techniques utilisées à Marseille donnent des indiennes de mauvaise qualité, incapables de résister aux dégâts causés par le soleil et les lavages répétés. Dans l'indiennage, la concurrence entre Orient et Occident n'a pas encore débuté.

Comment l'industrie marseillaise peut-elle surmonter cette difficulté ? La question est d'autant plus sérieuse que les relations commerciales avec le Levant ne cessent de s'améliorer dans les années 1660. Les indiennes de Perse, de Diyarbakir et d'Alep retrouvent le chemin de Marseille avec une plus grande régularité. Jusqu'alors, les stratégies des artisans et celles des négociants allaient de pair. Désormais, cette corrélation demande confirmation. Si les producteurs marseillais veulent conserver leurs marchés, ils se doivent de produire des *chafarcanis* et des toiles indigo de la même manière que leurs concurrents orientaux. Un transfert de technologies s'impose. Dans une activité qui relève avant tout « d'un savoir-faire empirique généralement appris sur le tas »¹³, seule la venue de techniciens levantins peut débloquer la situation. Le Levant ne doit plus seulement être perçu comme un espace de référence mais doit aussi devenir le vivier d'où Marseille doit tirer les techniciens porteurs des compétences techniques recherchées. Ces hommes idoines sont connus depuis longtemps : ce sont les indienneurs arméniens. Ils ont déjà assuré le transfert des technologies d'impression sur coton de l'Inde jusqu'en Perse et dans plusieurs régions ottomanes¹⁴. Leur maîtrise de la coloration avec la garance est l'objet des

¹¹. J. BILLIQUOD, « La carte à jouer... », *art. cit.*

¹². Sur les techniques d'impression et de coloration des cotonnades, cf. S. CHASSAGNE, « Calico Printing in Europe before 1780 » dans D. JENKINS (dir.), *The Cambridge History of Western Textiles*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, pp. 514-517 ; G. RIELLO, « The Rise of Calico Printing in Europe and the Influence of Asia in the Seventeenth and Eighteenth centuries » (8th Global Economic History Network Conference on Cotton, Pune, India, December 2005).

¹³. S. CHASSAGNE, *Le coton et ses patrons. France, 1760-1840*, Paris, éditions de l'EHESS, 1991, p. 104.

¹⁴. Ispahan, Istanbul et Alep notamment, cf. Docteur J. ARTIGNAN, *Le commerce des Arméniens au XVII^e siècle*, Nancy, 1901, p. 15 ; G. P. BAKER, « Indian Cotton Prints and Paintings of the 17th and 18th

louanges de nombreux voyageurs et leurs productions sont très prisées par les Européens, depuis la France jusqu'à la Russie¹⁵.

Une consolidation par transfert de technologies (1669-1683)

A la fin des années 1660, l'indiennage marseillais cherche encore à assurer son succès par une articulation entre la dynamique locale fondatrice et des ressources extérieures permettant de lever les principaux obstacles commerciaux et techniques. Le coup de pouce du destin va venir indirectement de la politique économique menée par le pouvoir royal. Une nouvelle fois, l'indiennage marseillais va savoir tirer profit des changements de la conjoncture.

La maîtrise des routes commerciales

A partir des années 1660, plusieurs conditions favorables replacent Marseille sur la voie du développement économique. L'édit d'affranchissement du port de 1669 trouve ici toute sa place. Plusieurs recherches ont bien montré que cet édit ne pouvait expliquer à lui seul le développement industriel et commercial phocéén¹⁶. Dans certains cas, notamment pour les manufactures dont la production était destinée à gagner l'intérieur du royaume, la mesure a même constitué un frein. L'indiennage fait donc figure d'exception en s'accommodant de la nouvelle législation. Elle lui semblait pourtant défavorable. En voulant faire de Marseille la tête de pont du commerce européen vers le Levant, Colbert offrait aux indiennes orientales une possibilité de s'accaparer l'essentiel du marché marseillais. Autrement dit, la dynamique du commerce international pouvait étouffer la dynamique de production locale. Pourtant, l'indiennage marseillais a fait face et va bénéficier des avantages offerts par l'édit de 1669. Tout d'abord, cette industrie ne pouvait survivre sans les matières premières importées du Levant. Les toiles brutes des provinces ottomanes, la noix de galle du triangle Diyarbakir-Van-Mossoul, la gomme arabique, l'alun de Chio et de Smyrne, l'indigo de Perse et la garance d'Arménie et de Géorgie constituaient autant d'éléments indispensables à la production¹⁷. Or l'édit de Colbert permettait à ces marchandises d'arriver en nombre et de les décharger d'une bonne partie de la fiscalité qui pesait sur elles.

centuries », *Transactions of Newcomen Society*, III, 1922, p. 52 ; R. MANTRAN, *Istanbul dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Essai d'histoire institutionnelle, économique et sociale*, Paris, 1962, p. 419.

¹⁵. M. VAN BRUINESSEN, « Economic Life in the 17th century » dans *Evliya Çelebi in Diyarbakir. The relevant section of the Seyahatname edited with translation, commentary and introduction by Martin Van Bruinessen and Henrik Boeschoten*, Leiden – New York, 1988, pp. 36-44 ; K. FUKASAWA, *Toilerie et commerce du Levant d'Alep à Marseille*, Marseille, éditions du CNRS, 1987, pp. 46-51. Sur tout ce qui touche au commerce des toiles de coton à Marseille, on se reportera à cette dernière référence, véritable somme en la matière.

¹⁶. Lire l'analyse de Gilbert Buti dans X. DAUMALIN, N. GIRARD et O. RAVEUX (dir.), *Du savon à la puce. L'industrie marseillaise du XVII^e siècle à nos jours*, Marseille, J. Laffitte, 2003, pp. 19-51.

¹⁷. S. CHASSAGNE, « Calico Printing... », *art. cit.*, pp. 514-517 ; K. FUKASAWA, *Toilerie et commerce du Levant...*, *op. cit.* ; M. VAN BRUINESSEN, « Economic Life... », *art. cit.*, p. 40 ; « Etat général de toutes les marchandises dont on fait commerce à Marseille par le sieur Gaspar Carfueil, négociant de la ville de Marseille (1688) » dans J. SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire universel de commerce*, Paris, t. III, 1730, pp. 326-471.

De manière indirecte, la franchise du port permet aussi à l'indiennage marseillais d'acquérir les techniques de fabrication nécessaires à sa croissance. Pour comprendre les modalités de ce transfert de technologies, il faut sortir de la filière du coton et porter l'attention sur le commerce international de la soie. Une des priorités de la politique de Colbert était le développement industriel du royaume. Pour activer le commerce de la soie brute et permettre la création de manufactures de soieries sur le sol national, le surintendant reprend les recettes appliquées quelques décennies plus tôt par Richelieu, en cherchant à attirer en France les négociants arméniens, notamment ceux de la Nouvelle Djoulfa¹⁸. Chrétiens en terres orientales, ces hommes sont les maîtres incontestés du commerce de la soie depuis le milieu du XVI^e siècle et sont les personnes les plus qualifiées pour amener ce produit persan depuis Alep et surtout Smyrne vers Marseille¹⁹. En Europe, à défaut d'avoir fait le bonheur de l'économie phocéenne durant le règne de Louis XIII, ils s'étaient mis au service d'Amsterdam et de Livourne²⁰. Pour ne pas subir le même échec que Richelieu, dont la politique avait été victime de l'intolérance des négociants marseillais, Colbert ordonne la collaboration active des pouvoirs publics locaux afin de faciliter l'accueil et le travail des marchands arméniens²¹.

Le projet dépasse très vite toutes les espérances. Une véritable colonie se fonde à Marseille en quelques années seulement. Dès les années 1670, le groupe des marchands et des négociants arméniens est déjà fort de plusieurs dizaines d'individus (parmi les principaux : Grégoire de Amio, Melchion de Cosma, Melchion de Nazard, Paul de Salomon, Paul de Serquis...²²). Beaucoup d'entre eux sont Choffelins ou d'origine choffeline²³. Certains – et non des moindres – sont toutefois passés par Amsterdam, Venise et Livourne. C'est notamment le cas de Melchion de Nazard, né à Ispahan et négociant de grande envergure. Chef de la colonie arménienne, il est signalé à Marseille dès 1669 et plusieurs documents mentionnent sa maîtrise de l'italien²⁴. Un des ses proches, Paul de Serquis, présente un profil identique car il a

¹⁸. Localité située à proximité d'Ispahan, capitale de l'Etat safavide. Sur les négociants arméniens de la Nouvelle Djoulfa, cf. I. BAGHDIAZT MCCABE, *The Shah's Silk for Europe's Silver : the Eurasian Trade of the Julfan Armenians in Safavid Iran and India (1530-1750)*, Atlanta, 1999.

¹⁹. I. BAGHDIAZT MCCABE, « Global Trading Ambitions in Diaspora : The Armenians and their Eurasian Silk Trade, 1530-1750 » dans I. BAGHDIAZT MCCABE, G. HARLAFTIS et I. PEPELASIS MINOGLU (ed.), *Diaspora Entrepreneurial Networks. Four Centuries of History*, Oxford-New-York, 2005, pp. 27-49.

²⁰. Contrairement à Marseille, ces deux villes avaient accueilli les Arméniens à bras ouverts. F. MACLER, « Notes de Chahan de Cirbied sur les Arméniens d'Amsterdam et de Livourne », *Anahit*, janvier-février 1904, pp. 8-13 et 40-42.

²¹. G. B. DEPPING, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, Paris, t. III, 1852, p. 470.

²². Archives départementales des Bouches-du-Rhône (désormais A.D.B.D.R.), B 138, mai 1694 ; 201 E ; 392 E 103, fol. 38 v°, 55 v°, 561, 1352 v°, 1024 v° et 392 E 104, fol. 310 ; A.C.M., recensement de 1695 ; B.N., fonds arméniens, ms 310, « Rapport de Thomas Alexandre Morant », fol. 26 ; C.-D. TEKEIAN, « Marseille, la Provence et les Arméniens », *Mémoires de l'Institut Historique de Provence*, 1929, pp. 5-65.

²³. Les Choffelins sont sujets persans. Ils sont pour la plupart, à l'image de Melchion de Nazard, apparentés à des familles de la Nouvelle Djoulfa (A.D.B.D.R., 361 E 81, Testament de Melchion de Nazard, 22 décembre 1693, fol. 1048. ; et Docteur J. ARTIGNAN, *Le commerce des Arméniens...*, op. cit., p. 13).

²⁴. P. CLEMENT, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, Paris, t. III, 1864, p. 181 ; F. MACLER, *Mosaïque orientale*, Paris, 1907, p. 66. Au début des années 1670, Melchion de Nazard est spécialisé dans

séjourné à Livourne avant de débarquer à Marseille en 1673²⁵. Pour l'indiennage marseillais, l'affaire est d'importance. Cette « internationale arménienne » de la soie a préparé celle du coton et en a assuré le succès²⁶.

L'implication des techniciens et des marchands arméniens

Conformément à la théorie des migrations en chaîne, la colonie arménienne établie à Marseille diffuse auprès des membres de la communauté restés en Orient ou installés en d'autres lieux européens les informations sur les opportunités économiques offertes par leur territoire d'accueil. Pour les possibles migrants, elle constitue également une sécurité car leur présence permet d'atténuer les risques liés à toute émigration. Face aux besoins de l'indiennage marseillais, la venue des indienneurs arméniens ne se fait pas attendre bien longtemps. Les premiers repérés dans les archives sont Grégoire de Constantin, Jacques Mequitar et Boudac en janvier 1672²⁷. En décembre de la même année, Boudac et un nouveau venu, Martin, sont engagés par les Marseillais Desuargues et Picard pour « peindre d'indienne de la façon du Levant et de Perse »²⁸. Plusieurs autres suivront rapidement, comme Joseph Simon, attirés par la promesse d'un salaire élevé²⁹. Pour s'installer à Marseille, négocier les contrats de travail ou d'association, ces hommes se sont appuyés sur la colonie arménienne préalablement établie mais les facilités trouvées sur place ne sont pas uniquement offertes par la « nation » arménienne. Ils ont également pu compter sur les compétences de Provençaux, qui leur ont servi d'interprètes et ont facilité la marche de leurs affaires³⁰. Si, contrairement à Livourne et Amsterdam, Marseille ne brille pas par sa capacité à intégrer les communautés étrangères, elle n'en constitue pas moins, par son ouverture sur le monde et la diversité des communautés confessionnelles et « nationales » qu'elle abrite, une terre d'accueil privilégiée pour les techniciens étrangers. Nous connaissons mal les lieux de provenance de ces hommes. Une mention contenue dans un acte notarié permet toutefois de se faire une idée. Le contrat d'embauche de Martin stipule que ce dernier est originaire de la ville de « Matially ». On a tout lieu de penser qu'il s'agit en fait de Malatia, grand centre cotonnier situé à l'ouest de Diyarbakir³¹. Un élément vient confirmer cette géographie : en 1678, un Arménien spécialisé dans l'indiennage et s'installant en Hollande vient de Çelebi, petite ville située à proximité de Malatia³².

l'importation des indiennes et des soies brutes depuis Smyrne (A.D.B.D.R., 13 B 50, tribunal de commerce de Marseille, « Melchion Nazard contre frères Guion », 17 octobre 1674).

²⁵. Ghewond ALISHAN, *Sisakan*, Venise, 1893, p. 542.

²⁶. L'expression est empruntée à Katsumi Fukasawa.

²⁷. A.D.B.D.R., 357 E 163, fol. 905.

²⁸. A.D.B.D.R., 367 E 161, fol. 2551 et 2573.

²⁹. Avec 240 livres tournois par an, un imprimeur d'indiennes arménien reçoit exactement le double du salaire perçu par son homologue français (A.D.B.D.R., 351 E 993, fol. 1975 v° et 367 E 161, fol. 2573).

³⁰. Deux locaux ont joué un rôle d'assistance : Alexandre Rascas, « entendant la langue turquesque », et Etienne Provance (A.D.B.D.R., 367 E 161, fol. 2551 et 392 E 103, fol. 1035).

³¹. Diyarbakir aurait compté 12.000 Arméniens vers 1650, *Les six voyages de Jean-Baptiste Tavernier, écuyer, baron d'Aubonne, qu'il a faits en Turquie, en Perse et aux Indes*, Paris, 1679, t. I, p. 302.

³². E. HOMBURG, « From colour maker to chemist : episodes from the rise of the colourist, 1670-1800 » dans R. FOX et A. NIETO GALAN (dir.), *Natural Dyestuffs and Industrial Culture in Europe, 1750-1880*, Watson Publishing Group, 1999, p. 221.

Ces Arméniens ne se sont pas contentés d'assurer un transfert de technologies. Ils ont aussi étoffé le secteur en permettant la création d'ateliers plus importants. Les marchands arméniens arrivés à Marseille pour travailler dans le commerce de la soie ont vite compris les avantages d'un investissement dans l'indiennage. Dès 1672, c'est le cas d'Arapié d'Arachel et de Dominique Ellia, ce dernier restant propriétaire jusqu'au début des années 1680 d'une « fabrique d'indianes à couleur de Levant » située dans le quartier d'Arenc³³. Quelques années plus tard, ils sont imités par Paul de Serquis, négociant d'envergure, qui se lance à son tour dans l'activité³⁴. Les exemples pourraient être multipliés. Cette action des techniciens et des marchands arméniens dans la densification du secteur à Marseille a enfin suscité des reconversions professionnelles dans les familles provençales qui étaient en relation avec eux. Désormais, l'indiennage amène à lui des locaux qui ne sont plus seulement issus du textile, de la fabrication des cartes à jouer ou de la gravure sur bois. Ainsi, le « marchand horlogeur » Etienne Provance, interprète attitré de Dominique Ellia³⁵, place son fils dans cette activité rémunératrice. Également prénommé Etienne, ce dernier s'associe en septembre 1678 avec le technicien arménien Joseph Simon pour produire des indiennes³⁶.

Marseille, centre de diffusion des techniques de l'indiennage

Avec l'installation des Arméniens, les Marseillais sont parvenus à maîtriser le travail « à la façon du Levant et de Perse ». Pour l'essentiel, il s'agit du mordantage et du garançage des toiles et peut-être des techniques du travail à la réserve. Il est aussi logique de penser, qu'au même moment, les indienneurs marseillais ont appris à mieux maîtriser la teinture avec l'indigo, grâce au resserrement des liens avec Alep³⁷. Ces succès technologiques assurent la croissance du secteur. S'investir à plein temps dans l'indiennage est désormais rentable. Dans les années 1670, les métiers de cartiers et d'indienneurs se séparent. L'activité s'est individualisée, les productions sont de qualité et Marseille commence à se doter d'un savoir-faire reconnu, au point de laisser son nom à certaines fabrications. C'est notamment le cas des « toiles piquées de Marseille » (courtepointes et boutis).

Ce transfert de technologies a donc profité aux Marseillais mais sert également d'autres régions. Par ses réseaux commerciaux, Marseille devient un espace relais entre le Levant et le Nord de l'Europe. En 1678, deux marchands d'Amsterdam ont peut-être recruté par des intermédiaires phocéens l'Arménien Louwijs pour introduire dans les Pays-Bas les méthodes de coloration à la garance³⁸. Espace relais donc, mais aussi espace de référence qui suscite des imitations dans le Sud-Est de la France. La fabrication des indiennes est attestée en Avignon dès 1677,

³³. A.D.B.D.R. 357 E 163, fol. 905, 906, 1257 et 1257 v^o.

³⁴. A.D.B.D.R., 392 E 104, fol. 1024 v^o et 1352 v^o et 392 E 105, fol. 310.

³⁵. A.D.B.D.R., 392 E 103, fol. 1035 et 1214 et 392 E 104, fol. 38 v^o, 55 v^o, 77 et 1352 v^o. Les montres et les horloges européennes étaient des produits recherchés par les Musulmans et s'exportaient bien vers le Levant (sur ce point, cf. O. KURZ, *European Clocks and Watches in the Near East*, London, Warburg Institute, 1975). C'est peut-être par ce biais qu'Etienne Provance avait appris à parler le turc.

³⁶. A.D.B.D.R., 392 E 103, fol. 561.

³⁷. C'est le lieu de référence pour la fabrication des toiles bleues (*Suite du voyage de Levant par Monsieur de Thévenot*, Paris, 1674, p. 65).

³⁸. E. HOMBURG, « From colour maker to chemist... », *art. cit.*, p. 221.

où l'on fait « des toilles persiennes » en utilisant la garance et la gomme arabique³⁹. Nîmes amorce sa production l'année suivante et Arles suit en 1680. Partout, le rôle des Marseillais est essentiel, autant dans la fondation des ateliers que dans la diffusion des techniques orientales⁴⁰.

Ce qui vaut pour la France vaut également pour le bassin occidental de la Méditerranée. En 1677, l'imprimeur marseillais Vincent Mille s'engage à aller « colorer et estamper toilles à façon d'indiennes » à Rome dans une fabrique créée par Antoine et Clément Barges, deux marchands peut-être également marseillais⁴¹. De centre pionnier, Marseille est passée au statut de centre de diffusion internationale des techniques de l'indiennage et le secteur se porte bien. Par sa position d'intermédiaire entre Europe, Méditerranée et Echelles du Levant, la ville offre d'importants avantages commerciaux et stimule les créations d'entreprises.

Un apogée de courte durée (1683-1689)

La maîtrise des techniques orientales a permis à l'indiennage marseillais de se consolider mais la mort de Colbert et les nouvelles orientations politiques du pouvoir royal viennent rapidement confronter l'indiennage marseillais à une dure réalité : l'avenir du secteur ne se joue pas en Provence mais à Paris et Versailles. En France et dans les milieux des fabrications textiles traditionnelles, le succès de l'indienne inquiète. En 1686, d'abord par une politique fiscale défavorable puis par une prohibition pure et simple de fabrication, l'Etat va défaire en quelques mois un secteur de production en plein développement.

Une activité arrivée à maturité

Cette bonne santé s'observe par l'absence de conséquences liées au départ des Arméniens durant les années 1680. Colbert avait exigé des pouvoirs publics locaux une protection sans faille pour ces étrangers nécessaires à la vitalité du commerce de la soie. En 1683, sa mort change la donne. Son fils, Seignelay, prend le contre-pied de sa politique et se range du côté des négociants marseillais, soucieux d'éliminer toute concurrence étrangère. En octobre 1687, le commerce de la soie est interdit aux Arméniens et « la quasi-totalité de la colonie disparaît »⁴². L'industrie marseillaise des soieries regrettera vite le départ de ces négociants très actifs. Dans l'indiennage, la question est de moindre importance. En quelques années seulement, les « secrets » de fabrication ont été assimilés et la dynamique entrepreneuriale locale est bien présente.

Si l'on sait que l'indiennage se porte bien durant cette période, il est difficile de se faire une idée précise du niveau de production. Dans un état relatif aux années 1685-1686, le négociant marseillais Gaspar Carfueil démontre l'importance de Marseille dans la réception des toiles brutes du Levant. Ce sont 900 balles qui

³⁹. H. CHOBOUT, « L'industrie des indiennes à Avignon et Orange (1677-1884) », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 3^e série, III, 1938, p. 89.

⁴⁰ A. PUECH, « Les Nîmois dans la seconde moitié du XVII^e siècle », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, X, 1887, pp. 132-134.

⁴¹. A.D.B.D.R., 351 E 994, fol. 870 v^o.

⁴². E. TÉMIME (dir.), *Histoire des migrations à Marseille*, Aix, Edisud, t. I, 1989, p. 54.

arrivent chaque année (environ 54.000 à 67.500 pièces⁴³). Une partie de ces toiles est destinée à l'impression à Marseille même. Combien précisément ? Trois remarques s'imposent ici. Tout d'abord, il y a une part certaine d'exagération dans ces chiffres. Quand Gaspar Carfueil rédige cette statistique en 1688, ne s'agit-il pas d'apitoyer le conseil du Commerce en montrant l'ampleur des dommages portés par la prohibition au négoce marseillais ? Ensuite, et même si la mode n'est pas au blanc, quel est le nombre des cotonnades restées sans coloration ? Enfin, quelle est la part de Marseille par rapport aux centres de production français et étrangers qui reçoivent leurs toiles brutes par son intermédiaire ?⁴⁴ En prenant en compte ces remarques, il n'est pas déraisonnable de penser que Marseille, vers 1685, imprime au moins 10 à 15.000 pièces par an.

Pour l'essentiel, les toiles brutes importées du Levant servent à la fabrication de vêtements destinés aux populations les moins fortunées : chemisettes, doublures, jupes, tabliers, caleçons pour les gens du peuple, les artisans et les matelots⁴⁵. Elles sont ensuite consommées de la Provence jusqu'à Lyon et exportées sur les côtes d'Espagne et d'Italie⁴⁶. Certaines d'entre elles servent néanmoins pour la fabrication des fameuses toiles piquées de Marseille, d'une valeur commerciale annuelle de 150.000 livres tournois et s'exportant en Espagne, au Portugal, en Italie, au Piémont, en Hollande, en Angleterre et à Hambourg⁴⁷. L'indigence de la concurrence dans le bassin occidental de la Méditerranée et en Europe assure à Marseille de solides débouchés et le secteur va d'autant mieux qu'il connaît une amélioration décisive dans la diversification géographique de ses approvisionnements en produits tinctoriaux. En 1685, Marseille reçoit ses premières cargaisons d'indigo des colonies américaines⁴⁸. Dans le même temps, et à défaut d'avoir réussi à implanter la culture du coton en Provence vers 1670, Marseille commence à filer et à tisser pour la fabrication de toiles brutes⁴⁹. Le phénomène est timide mais un changement s'amorce : par l'amont, le secteur entre dans une phase d'intégration verticale de ses activités.

Une politique de destruction

C'est dans ce contexte que le pouvoir royal établit des mesures destinées à mettre un terme à la vogue des indiennes. Pour Louvois et de nombreux groupes de

⁴³. La balle contient généralement 60 ou 75 pièces. K. FUKASAWA, « Toilerie et commerce du Levant... », *op. cit.*, pp. 18-19.

⁴⁴. Durant les années 1680-1683, il n'est pas rare de voir des navires marseillais embarquer des « balles à toiles », des « pièces toile », des « pièces estoffées » ou des « bouttes toile » pour les ports italiens (A.C.C.M., I 1, « Bastiments partis de Marseille pour la coste d'Italie », 1680-1683).

⁴⁵. Archives Nationales (désormais A.N.), B III 234, « Mémoire sur l'estat du negoce des François, Anglois, Hollandois et Venitiens dans le Levant », dressé par Jean Lefebvre en 1682.

⁴⁶. En juillet 1680, la tartane marseillaise Saint-Joseph part pour Naples avec « trois caisses d'indienne & robe de chambre » ; en novembre 1682, la tartane marseillaise Sainte-Anne part pour Livourne avec « deux balles indienne » ; en mars 1683, la tartane martégale Saint-Jean Bonnaventure quitte le port phocéen pour Civita Vecchia avec « dix balles indienne »... On pourrait multiplier les exemples (Archives de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, désormais A.C.C.M., I 1, « Bastiments partis de Marseille pour la coste d'Italie », 1680-1683).

⁴⁷. « Etat général de toute les marchandises », pp. 459-462.

⁴⁸. C. BADET, « Marseille et le commerce de l'indigo » dans *Sublime Indigo*, Marseille, 1987, pp. 213-215.

⁴⁹. « Etat général de toute les marchandises », pp. 407-408.

pression commerciaux et industriels, il s'agit de protéger les grandes industries du royaume - celles qui travaillent la laine, le lin et la soie - et d'empêcher une sortie trop importante de numéraire⁵⁰. L'affaire se joue en deux temps. En avril 1686, des droits d'entrée de deux écus par pièce de dix aunes et de quatre livres tournois pour les ouvrages piqués sont établis⁵¹. Les importations de cotonnades du Levant - et notamment les toiles brutes - sont lourdement taxées. Pour les indienneurs marseillais, le marché national se restreint, à cause du prix de la matière première⁵². Seule consolation, Marseille, ville étrangère au royaume pour le négoce international, n'est pas touchée pour ses réexportations vers l'étranger. Les Marseillais crient à l'injustice. Les toiles brutes du Levant ne sont-elles pas appelées à alimenter la fabrique nationale ? Les Phocéens se battent mais n'obtiennent du Roi qu'une compensation partielle, avec l'exemption du droit de quatre livres sur les ouvrages piqués.

Six mois plus tard, le pouvoir royal veut en finir avec les indiennes. Sur la recommandation de Louvois, alors Directeur du commerce intérieur et des manufactures, le Roi interdit le commerce, la fabrication et l'usage des toiles de coton peintes, teintées ou imprimées par l'arrêt du 26 octobre 1686. Dans un premier temps, les Marseillais sont décidés à ne pas se sentir concernés et l'arrêt reste lettre morte. Le soutien des pouvoirs publics locaux est entier. Les intendants de Provence Morant et Lebret n'ont jamais manqué de souligner les incohérences de cet arrêt⁵³. L'argumentaire développé par l'intendant Lebret au contrôleur général en mai 1688 le démontre amplement : « Je ne crois pas que l'exécution de cet arrêt regarde en aucune manière la ville de Marseille, car, au moyen de son port franc, elle doit être considérée comme une ville étrangère ; outre que si on ôtoit la liberté d'y faire entrer ces sortes de marchandises, il en arriveroit deux inconvénients : l'un, que les Marseillais seroient privés d'en fournir l'Espagne et autres pays étrangers, d'où ils rapportent en France des lingots d'argent et les piastres qui sont absolument nécessaires pour le commerce du Levant, et l'autre que certaines manufactures du royaume en souffriroient une diminution considérable, puisqu'elles n'ont de débit dans le Levant qu'en échange de ces toiles de coton »⁵⁴.

Peine perdue. En février 1689, un nouvel édit vient rappeler Marseille à l'ordre. Comme toutes les villes françaises, et malgré sa franchise, la cité phocéenne doit cesser de produire⁵⁵. Trois mois après, l'intendant Lebret annonce à Louvois que les moules d'impression ont été brisés⁵⁶. L'arrêt de prohibition de 1686 réduit à néant les efforts développés par les Marseillais depuis 1648.

⁵⁰ E. DEPTIRE, *La toile peinte en France au XVII^e et XVIII^e siècles. Industrie, commerce, prohibitions*, Paris, 1912, p. 11-21. Les deux plus grands groupes de pression étaient les drapiers normands et les soyeux lyonnais.

⁵¹ A.C.C.M., H 198, Arrêt du 30 avril 1686.

⁵² « Etat général de toute les marchandises », p. 449.

⁵³ A.N., G 7 460, Lettre de Morant au contrôleur général, 27 mai 1686 et lettre de Lebret au contrôleur général, 3 octobre 1687.

⁵⁴ A. M. DE BOISLISLE, *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, Paris, t. I, 1874, p. 579. Les fabriques marseillaises de bonnets levantins (bonnets « gasquets ») et les draperies du Languedoc sont les manufactures évoquées par l'intendant Lebret.

⁵⁵ A.C.C.M., H 203, Arrêt du conseil d'Etat du 1^{er} février 1689.

⁵⁶ B.N., ms fr. 8.833, lettre de Lebret à Louvois, 20 avril 1689.

Des conséquences irréversibles ?

Pour les centres producteurs du royaume, l'arrêt de 1686 provoque des départs d'entrepreneurs et d'ouvriers vers la Suisse et les régions d'Allemagne de religion protestante⁵⁷. A Marseille, l'émigration est également importante mais s'effectue selon une géographie différente. L'arrêt de 1686 renforce d'abord les départs vers Avignon, possession papale non concernée par la législation française. Les indienneurs décidés à poursuivre dans cette activité s'y regroupent, notamment plusieurs membres de la famille Desuargues, promoteurs du premier développement de l'indiennage marseillais.

Mais l'émigration s'exerce également vers les pays avec lesquels les liens commerciaux sont les plus forts. Le mouvement concerne peut-être la République de Gênes, où l'on sait que l'indiennage est présent au moins depuis 1690⁵⁸. Il est en revanche clairement attesté pour le Duché de Toscane par l'intendant Lebrét : « Les défenses qu'on a fait de l'entrée en Provence et dans le reste du royaume des toiles peintes façon d'indiennes qu'on faisait à Marseille a obligé des ouvriers de passer en Toscane ou monsieur le grand duc leur donne beaucoup de protection »⁵⁹. Pour l'avenir, cette émigration vers Avignon et les Etats italiens peut faire l'objet d'une double lecture. Si l'indiennage retrouve droit de cité à Marseille, il devra faire face à une concurrence renforcée. Mais ces espaces rivaux demeurent très proches. Si Marseille a perdu ses indienneurs, ceux-ci sont restés dans une proximité pouvant offrir les chances d'un retour et d'une rapide reprise d'activités.

Le temps joue néanmoins contre les Marseillais, notamment pour les débouchés extérieurs. Devenus producteurs d'indiennes, les Italiens sont désormais en mesure de s'attaquer au marché méditerranéen. Les Espagnols peuvent les imiter. Marseille devra patienter plus d'une décennie et l'arrêt du 10 juillet 1703 pour retrouver, au prix de certaines conditions, le droit d'usage, de fabrication et de commerce des indiennes. La récupération des anciens niveaux de production sera longue à venir. La raison se situe en partie dans la mauvaise conjoncture des premières décennies du XVIII^e siècle. Elle se trouve aussi dans l'incertitude qui pèse sur le statut de l'indiennage. L'industrie a besoin d'un terrain stable pour asseoir son développement.

L'histoire de la naissance de l'indiennage européen rappelle « le rôle joué par les espaces méditerranéens et orientaux au début de l'industrialisation occidentale, à la faveur des stratégies marchandes en même temps que s'ébauche l'image d'un Orient conservatoire de techniques et pourvoyeur de savoir-faire »⁶⁰. Dans le

⁵⁷. S. CHAPMAN et S. CHASSAGNE, *European Textile Printers...*, *op. cit.*, p. 9.

⁵⁸. G. RIELLO, « The Rise of Calico Printing... », *op. cit.*, p. 33. En 1690, l'Arménien Gio Batta de Georgiis obtient un privilège pour la fabrication des indiennes à Gênes. Sur les débuts de l'indiennage dans cette ville, cf. O. SPIRITO, *Voiles de Gênes*, Mulhouse, Musée de l'impression sur étoffes, 1965 ; M. BELLEZZA ROSINA et M. CATALDI GALLO, *Cotoni stampati e mezzuri dalle indie all'Europa*, Genova, Sagep, 1993, pp. 67-110).

⁵⁹. B.N., ms fr. 22.212, « Mémoire sur la Provence » (1698), fol. 172.

⁶⁰. L. HILAIRE-PÉREZ, « Cultures techniques... », *art. cit.*, p. 113.

domaine du textile, coton en tête, l'Orient a constitué le révélateur des potentialités et du dynamisme d'une économie européenne transformée par son ouverture récente sur le monde. Même s'il s'agit d'un exemple à la portée générale forcément limitée, l'histoire de la naissance de l'indiennage à Marseille démontre la capacité de réaction des milieux économiques européens, prêts à imiter des tissus orientaux sous la pression de nouveaux goûts, de nouvelles habitudes de consommation⁶¹. Elle souligne également, par les voies de diffusion des technologies de l'Orient vers l'Occident, l'attrait exercé par l'Europe sur les Orientaux. Séduits par les opportunités industrielles et commerciales des grandes villes portuaires occidentales qui offrent bénéfices importants, hauts salaires et reconnaissance des talents, des groupes ou des individus venus de l'Empire ottoman et de Perse, le plus souvent chrétiens, ont créé les conditions idoines à la mise en place d'un processus de transfert de technologies qui s'accélère à la fin du XVII^e siècle et qui sera un des ressorts majeurs de l'innovation au siècle suivant, pour le plus grand profit des économies européennes⁶². Avec la combinaison de ces deux éléments, s'ouvre une période de remise en cause de la configuration internationale des échanges de produits manufacturés jusqu'alors « fondée sur une hiérarchie des avantages comparatifs qui, selon les critères du savoir-faire, du contenu technologique et du contenu en valeur ajoutée, plaçait l'Asie en tête, l'Europe en seconde position, avec des spécialisations moins avantageuses »⁶³. Dans le cadre des progrès de l'internationalisation des échanges au cours du XVII^e siècle, l'Europe a tiré son épingle du jeu en jouant avec succès des opportunités négociantes et productives qui s'offraient à elle et en finissant par entrer dans une diversification prometteuse des fabrications.

⁶¹. Sur ce point, on lira avec profit B. LEMIRE, « Plasmare la domanda, creare la moda : l'Asia, l'Europa e il commercio dei cotone indiani (XIV-XIX secc.) », *Quaderni Storici*, agosto 2006, XLI, n° 2, pp. 481-507.

⁶². Sur l'importance des minorités religieuses dans la médiation technique entre espaces économiques européens et asiatiques, cf. L. HILAIRE-PÉREZ, « Cultures techniques... », *art. cit.* et L. HILAIRE-PÉREZ, C. VERNA, « Les circulations techniques : hommes, produits, savoirs au Moyen Âge et à l'époque moderne (Orient, Occident) » dans M. COTTE (éd.), *Les Circulations techniques. En amont de l'innovation : hommes, objets et idées en mouvement*, Belfort/Besançon, 2004, pp. 11-26.

⁶³. P. VERLEY, « Marchés des produits de luxe et division internationale du travail (XIX^e-XX^e siècles) », *Revue de Synthèse*, 2006/2, p. 361.